



**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 21 septembre 2009**

1. La 27^e réunion du Comité des statistiques a eu lieu le 21 septembre 2009.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics 138/09 Rev. 1.

Point 2 : Élection du président

3. Le Comité a décidé que le Chef des opérations présiderait la réunion. Un président sera élu à la prochaine réunion du Comité.

**Point 3 : Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 16 mars 2009**

4. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion du 16 mars 2009 figurant dans le document WP-Statistics 137/09.

Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques

5. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 142/09 dans lequel figurent des renseignements sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Sur la base des données commerciales moyennes pour les quatre dernières années (2005 à 2008), la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 83% et celle des Membres importateurs de 99%.

6. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que, à l'exception du Brésil, du Costa Rica et d'El Salvador, les Membres exportateurs respectaient mal les dispositions relatives à la fourniture d'estimations sur la production, les stocks et la consommation intérieure, particulièrement pendant les trois dernières années. Le Comité a invité tous les Membres exportateurs à améliorer leurs performances en la matière dans la mesure où ces informations sont essentielles pour l'analyse de l'offre et de la demande à laquelle procède l'Organisation. Le Comité a noté que la Hongrie est maintenant le seul Membre importateur à ne pas fournir de données sur son commerce du café.

Point 5 : Assistance technique

7. Le Président a déclaré que les arrangements sont en cours de finalisation pour fournir une assistance technique à l'Indonésie et au Viet Nam à la fin octobre 2009. Un atelier sera organisé dans chacun de ces pays pour former le personnel local aux besoins définis dans le Règlement des statistiques de l'Organisation.

8. Le Comité a été informé que l'Angola et la République démocratique du Congo ont demandé au Directeur exécutif de prendre contact avec le Brésil au sujet de son offre d'assistance technique aux pays africains par l'intermédiaire du Centre de recherche agricole du Brésil (EMBRAPA) établi à Accra (Ghana). Des lettres ont été envoyées à l'Ambassadeur du Brésil à Londres qui transmettra les demandes à l'EMBRAPA au Brésil.

9. Le Comité a noté que des discussions sur l'assistance technique se tiendront également à l'Assemblée générale de l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) qui se tiendra à Accra (Ghana) en novembre 2009. Pendant l'Assemblée générale, un colloque permettra de sensibiliser les intéressés à l'importance de statistiques fiables et de mettre en place le cadre des actions futures. Le Comité a pris note des ces renseignements.

Point 6 : Règlement sur les prix indicatifs

10. Le Comité a été informé que le programme des activités pour 2009/10 prévoit la tenue d'une réunion à Londres avec les agents qui recueillent les prix quotidiens sur les trois marchés (France, Allemagne et États-Unis) pour discuter des améliorations qui pourraient être apportées au système des prix indicatifs.

11. En outre, les agents seront invités à envoyer à l'Organisation une liste de toutes les variétés de café commercialisées quotidiennement dans des volumes significatifs, afin de définir la base d'une révision du règlement en vigueur pour le calcul des prix des groupes et du prix composé (EB-3776/01 Rev. 1). Une révision du règlement en vigueur pour le recueil, la transmission, le calcul et la publication des prix des groupes et du prix composé sera préparée pour examen par le Comité à sa prochaine réunion. Entre-temps, les agents seront invités à recueillir les prix pour des variétés supplémentaires. Les nouvelles séries seront évaluées par le Comité. Toute modification, addition ou suppression des qualités/variétés recueillies fera l'objet de consultations préalables avec les pays d'origine respectifs.

Point 7 : Prix indicatifs de l'OIC

12. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 139/09 dans lequel figurent des informations sur les parts de marché et les coefficients de pondération appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé. Conformément aux Procédures pour le recueil, la transmission, le calcul et la publication des prix des groupes et du prix composé figurant dans le document EB-3776/01 Rev. 1, la part de marché de chaque groupe et les coefficients de pondération sont passés en revue tous les deux ans.

13. Le Comité a pris note de ce document et a décidé de recommander au Conseil de modifier comme suit, à compter du **1 octobre 2009¹**, les parts de marché pour le calcul et la publication des prix des groupes :

- Doux de Colombie : **45% New York – 55% Allemagne**
- Autres doux : **40% New York – 60% Allemagne**
- Brésil & autres naturels : **23% New York – 77% Allemagne**
- Robustas : **17% New York – 83% France**

et les coefficients de pondération pour le calcul du prix indicatif composé de l'OIC :

- Doux de Colombie : **13%**
- Autres doux : **23%**
- Brésil & autres naturels : **30%**
- Robustas : **34%**

Point 8 : Facteurs de conversion

14. Le Comité a noté que, suite à une recommandation du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), le Directeur exécutif a demandé l'avis de tous les Membres sur l'introduction d'un coefficient de **1,05** pour la conversion du café vert décaféiné en équivalent café vert. Aucune objection n'ayant été reçue, le Comité recommandera au Conseil d'approuver cette proposition. Ce coefficient ne s'appliquera qu'aux données reçues après l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2007 sur le Café.

Point 9 : Stocks et réserves

15. Le Comité a noté que les dernières informations affichées sur le site web de la Fédération européenne du café (FEC) sont en date du 30 juin 2009. L'Organisation continuera de suivre régulièrement l'affichage de ces données sur le site et de les incorporer dans ses séries statistiques, conformément à la décision du Comité.

¹ Voir le document EB-3776/01 Rev. 1 Add. 4.

Point 10 : Café biologique

16. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 140/09 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique prélevées dans les certificats d'origine et les rapports mensuels pour les 9 premiers mois – octobre à juin – des années caféières 2007/08 et 2008/09. Les Membres exportateurs ont été invités à prendre soin de remplir la case appropriée du café biologique car ces informations sont une précieuse source de données pour ce segment de marché. Le Comité a pris note de ce document.

Point 11 : Exportations vers les pays exportateurs

17. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 141/09 dans lequel figurent des données sur les exportations de toutes les formes de café à partir de toutes les origines et à destination des pays exportateurs. Il a été demandé d'inclure dans les documents futurs de cette nature des tableaux supplémentaires donnant des détails par destinations, forme et origine de café. Le Brésil et El Salvador sont les seuls Membres exportateurs qui fournissent régulièrement des informations sur leurs importations de café. Le Comité a pris note de ce document et, compte tenu de l'importance croissante de ce commerce, il a souligné qu'il était nécessaire que tous les Membres exportateurs fassent des efforts pour fournir à l'Organisation des rapports sur leurs importations de café le plus rapidement possible.

Point 12 : Rapport au Conseil international du Café

18. Le Comité a noté que le Président présenterait au Conseil un rapport sur cette réunion. Le Président recommandera au Conseil d'approuver l'utilisation des nouvelles parts de marché pour le calcul des prix des groupes et des nouveaux coefficients de pondération pour le calcul du prix composé de l'OIC, à compter du 1 octobre 2009. En outre, le Président rappellera aux Membres exportateurs de fournir des estimations annuelles de leur production totale, de leur consommation intérieure et de leurs stocks à la fin de chaque campagne. Il recommandera également que la période de transition permettant aux Membres d'adapter leurs systèmes au nouveau Règlement sur les statistiques de l'Organisation (documents ICC-102-9 et ICC-102-10) commence le 1 octobre 2009. Par conséquent, dans la mesure où il est prévu que l'Accord de 2007 entre en vigueur en 2009/10, les Membres devraient fournir des données selon le nouveau Règlement à compter du 1 octobre 2010.

Point 13 : Questions diverses

Ports d'exportation agréés et agents de certification OIC

19. Le Comité a noté que plusieurs Membres exportateurs n'ont pas encore mis à jour les informations sur les ports d'exportation et les agents de certification de leurs pays (document WP-Council 174/08 Rev.1). Il a été informé que la version finale de ce document serait diffusée dès l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.

Coûts de production

20. Le Comité a pris note du faible nombre de réponses à la demande de données sur les coûts de production (document ED-2038/08). Les informations sur cette question étant rares, il a été décidé que le modèle élaboré par LMC International Ltd. en 2001 serait passé en revue par le Comité pour vérifier s'il s'appliquait aux conditions actuelles du marché. Ce modèle pourrait constituer le point de départ du recueil et de l'analyse de données sur les coûts de production dans plusieurs pays.

Données statistiques des membres de l'Union européenne

21. M. R. Vaessen, représentant de la FEC, a informé que le Comité de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) serait consulté sur les procédures de comptabilisation des importations en vigueur dans la Communauté européenne. Plusieurs écarts ont été notés dans les résultats des années précédentes, suggérant que les critères de comptabilisation des importations ont été modifiés. Il est important d'éclaircir ce point car les données servent à calculer la consommation apparente et la consommation par habitant. M. Vaessen tiendra l'Organisation informée du résultat de ces consultations.

Comité des statistiques

22. Le Comité a décidé de garder sa composition actuelle jusqu'à ce que l'Accord de 2007 entre en vigueur.

Section des statistiques

23. Le Chef des opérations a informé le Comité que Mme Pilar Mora, fonctionnaire de la section des statistiques, partira à la retraite à la fin septembre. Il a remercié Mme Mora pour ses années de service à l'Organisation et lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

Point 14 : Prochaine réunion

24. La prochaine session du Conseil se tenant à Guatemala après la Conférence mondiale du Café, le Comité a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait à Londres en septembre 2010.